



CONTRE LE PROJET DE LOI
ASILE ET IMMIGRATION

RÉSISTONS
À BRAS
OUVERTS

« L'humanité de demain se construit
avec l'accueil d'aujourd'hui »



EGM
ÉTATS GÉNÉRAUX
DES MIGRATIONS



PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION

*Une politique migratoire toujours plus répressive,
inhumaine et dangereuse*

NE VOTEZ PAS POUR ÇA !



EGM
ÉTATS GÉNÉRAUX
DES MIGRATIONS



LE PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION, EN DÉBAT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE À PARTIR DU 16 AVRIL, EST UN TEXTE DANGEREUX. S'IL ÉTAIT ADOPTÉ, IL INDIQUERAIT UN GRAVE RECUIL DES DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES EN FRANCE.

Le gouvernement affirme que ce texte allie «humanité» et «efficacité». Il n'en est rien. Ce texte est avant tout répressif : il vise à sanctionner, enfermer, expulser et bannir avec plus de dureté les personnes étrangères.

– PLUSIEURS MESURES SERONT TRÈS PRÉJUDICIALES AUX DROITS DES DEMANDEURS D'ASILE ET PERSONNES MIGRANTES COMME :

- l'augmentation de 45 à 90 jours, voire 135 jours, de la durée possible d'enfermement dans les centres de rétention administrative,
- la diminution du délai de recours (de 30 à 15 jours) devant la Cour Nationale du Droit d'Asile, ce recours devenant non suspensif d'une expulsion,
- la réduction de 120 à 90 jours du délai pour déposer une demande d'asile
- le passage de 16h à 24h de la durée de retenue administrative, sans avocat.

De toutes parts, ce texte est critiqué : Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, HCR (Agence des Nations Unies pour les Réfugiés), Défenseur des Droits, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, Barreau de Paris, association des juges de l'asile, syndicats, juristes, universitaires.

Les Etats Généraux des Migrations, portés par des centaines de collectifs et d'associations locales et nationales engagées aux côtés des personnes réfugiées et migrantes, dénoncent ce projet de loi. Plus largement ils rejettent la politique migratoire répressive du gouvernement, marquée sur le terrain par un acharnement quotidien à l'égard des personnes étrangères.

– POUR MARQUER VOTRE OPPOSITION À CE PROJET DE LOI, VOUS POUVEZ :

- envoyer à votre député.e la carte postale jointe (en la glissant dans une enveloppe timbrée)
- téléphoner à votre député.e *
- prendre part à l'une des nombreuses actions organisées en faveur des personnes exilées

* la liste de vos parlementaires et de leurs numéros de téléphone est disponible sur le site des États Généraux des Migrations

<https://eg-migrations.org/Ressources>

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Monsieur le député / Madame la députée,

Le projet de loi « Asile et Immigration » qui va être examiné à l'Assemblée Nationale à partir du 16 avril est un texte dangereux. Si ce texte était adopté, il induirait un net recul pour les droits des personnes étrangères.

Les critiques à l'encontre de ce texte viennent de toutes parts : monde associatif, personnalités en particulier dans le monde juridique, nombreuses instances indépendantes.

JE VOUS DEMANDE DONC SOLENNELLEMENT DE REJETER CE PROJET DE LOI en l'état et d'entendre l'appel porté par les États généraux des migrations pour un changement radical de la politique migratoire.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le député / Madame la députée, ma sincère considération,

Signature :



MONSIEUR LE DÉPUTÉ / MADAME LA DÉPUTÉE

ASSEMBLÉE NATIONALE

126 RUE DE L'UNIVERSITÉ

75355 PARIS 07 SP

